

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF189

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« assurant »,

le mot :

« garantissant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.